



COMITE DU JURA

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENÇAL



Paulo DE BASTOS
Président du CD39 FFPJP
26 rue Charles Magnin, 39110 Salins les Bains
de-bastos@petanque.fr

Salins les Bains, le 2 novembre 2020

Objet : Report de l'Assemblée Générale 2020 du CD39 FFPJP et des clubs.

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de clubs,
Mesdames, Messieurs les Président(e)s de districts,
Mesdames, Messieurs les Membres du CD39 FFPJP,
Mesdames, Messieurs,

Les dispositions gouvernementales prises contre la pandémie de la covid 19 ont été annoncées par le Président de la République et complétées par le Premier Ministre en cette fin octobre.

Par obligation, les établissements recevant du public sont soumis à une fermeture, rendant très difficile la tenue de conférences, réunions ou assemblées générales. Dans le cas du Comité Départemental du Jura de pétanque et de jeu provençal, la fermeture administrative du Carcom de Lons le Saunier est une conséquence logique de ce qui a été décidé par les instances étatiques.

A la date du 31 octobre 2020, la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, en coordination avec le Ministère des Sports, a reporté le Congrès National aux 19 et 20 mars 2021 à Evian. Cette décision entraîne donc la possibilité pour les comités départementaux de surseoir à la tenue de leur propre assemblée générale. **Le CD39 FFPJP opte pour un report de son AG** afin de l'envisager en présentiel même si l'option de la visioconférence est laissée aux CD. Pour le CD39 FFPJP, cette dernière est trop complexe à mettre en place surtout avec une échéance électorale, ce qui accentue la difficulté de son déroulement.

Cette décision s'applique au plus près des statuts du CD39 FFPJP. L'article 7 sera scrupuleusement respecté, les articles 9, 35 et 38 feront l'objet d'une modification lors d'une AG extraordinaire. L'article 32 concernant l'exercice comptable ne sera pas modifié, les comptes s'arrêteront bien le 15 novembre 2020 pour avoir un exercice annuel. Tout cela se fera dans le strict respect de l'application de l'article 39, ayant, dans ce cas précis, une très haute importance.

L'Assemblée Générale du CD39 FFPJP 2020 se tiendra le samedi 27 février 2021 au CARCOM de Lons le Saunier, obligatoirement, avant le Congrès Régional BFC prévu le 6 mars 2021 à Salins les Bains et avant le Congrès Fédéral d'Evian. Par conséquent, les élus actuels au CD39 FFPJP voient leur mandat se prolonger jusqu'à l'Assemblée Générale prévue en février 2021.

De nouvelles convocations seront transmises aux clubs.

Les documents de candidature seront renvoyés au Président au plus tard le 21 février 2021.

Pour ceux qui ont déjà transmis leur candidature, ils n'auront qu'à la confirmer par la suite sur demande du CD39 FFPJP.

Pour rappel, au moment de l'Assemblée Générale du CD39 FFPJP, les clubs devront être à jour de leur affiliation 2021 ainsi que les licences 2021 des dirigeants appelés à voter et de tous les candidats à l'élection.

A noter que le calendrier sportif subira un changement de date pour le championnat départemental de tir de précision.

Maintenant, au niveau des clubs : pour ceux qui ont des élections comme pour les autres, les règles sont les suivantes :

- Soit le club décide de faire son AG en visioconférence.
- Soit le club décide de reporter son AG au-delà de la période de confinement.

Que se passe-t-il au niveau des statuts des clubs ?

- Le CD39 FFPJP accorde à tous les clubs qui le souhaitent un report de leur AG en décembre 2020 ou en 2021 dans la limite du 1^{er} trimestre 2021.
- Les clubs auront le choix, comme c'est le cas actuellement, de faire leur AG avant ou après celle du CD39 FFPJP. Compte tenu des nombreuses incertitudes, cette appréciation est laissée aux clubs en fonction des prérogatives gouvernementales, préfectorales et municipales.
- Les membres des comités directeurs de club voient automatiquement leur mandat se prolonger jusqu'à la date de leur nouvelle AG.
- Pour l'arrêt de leur exercice comptable, l'appréciation est laissée aux clubs (soit arrêter leur exercice à la date fixée initialement, soit le prolonger jusqu'à une autre date fixée avant la nouvelle AG du club). Il est fortement déconseillé de cumuler deux années pour un même exercice comptable.
- **Au moment de l'AG d'un club, tous les membres du Comité Directeur devront être à jour de leur licence 2021 ainsi que les candidats en cas d'éventuelles élections.**
- Il appartient au club d'inciter, par le moyen qui lui paraît le plus approprié, la reprise de licence. Le jour de l'AG peut s'avérer un moment adéquat.

Dans cette période si trouble, il est important de se projeter vers un avenir meilleur, nous le souhaitons tous. Nous nous devons d'être solidaires les uns des autres. C'est ensemble que nous relèverons ce défi qui passera par une adhésion de nos licenciés attachés à la vie de leur club et de leur CD.

Avec toute la considération qui vous est due, je vous salue bien respectueusement.

Paulo DE BASTOS
Président du Comité du Jura FFPJP